Le jugement religieux sur les festins et offrandes réalisés autour des tombes

Éclaircissement sur la problématique de demander l'intercession et la bénédiction des saints et des pieux

Fatwa rédigée par son éminence l'ex-Mufti d'Algérie Ahmed Hammânî Qu'Allâh lui fasse miséricorde

Traduction introduite Par le vertueux **Cheikh Abd El Ghani Aoussat** Qu'Allâh le préserve

Traduction, préface et annotation par **Aboû Fahîma** ^c**Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î** Études de post-graduation en sciences du langage Études supérieures en sciences islamiques Études universitaires en traduction Paris

Deuxième édition augmentée, relue par Aboû ^cAbd Ar-Rahmên Kamêl El Djazê'irî Revu et corrigé par Abu Hamza Al-Germâny

2nde édition, 2009/1430

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante ou par le biais de notre site internet :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyad 11457

Kingdom of Saoudia Arabia

Tel: +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax: +966 (0)1-4970126

Site internet en français:

www.islamhouse.com

Publié par Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

Avant-propos

بِسْ ﴿ إِللَّهِ ٱلرَّحْمَٰزِ ٱلرَّحِيهِ

Au nom d'Allâh, Le tout Miséricordieux, le très Miséricordieux

Le Prophète se énonce : « Celui qui guide vers une bonne action aura l'égal du salaire de celui qui la fait.» Rapporté par Mouslim.

Cette épître est la propriété de tous les musulmans. Frères lecteurs! Sœurs lectrices! Si vous désirez être récompensés de votre vivant de même qu'après votre mort, contribuez donc à la publication de ce très bénéfique opuscule. Mais, à condition de ne rien modifier ni supprimer. Sans aucun doute, Allâh n'égare pas le salaire des personnes bienfaisantes.

Définitions

1/ La Zarda: festin que certaines gens (ignorant la croyance musulmane et qui pensent bien faire!) préparent autour des tombes de nombre de pieux qu'ils mettent en intercession avec Allâh. Le but de la Zarda est de se rapprocher du saint qui, selon ce que ces gens prétendent, réalisera les voeux et exaucera les invocations! Cette infraction religieuse porte dans certaines régions le nom de *Teyyafa* ou *Tateyyaft*.

2/ La Waada [weeda]: c'est l'offrande que donnent ces personnes ainsi que d'autres qui y assistent. Elles diffèrent d'un individu à un autre dépendamment de plusieurs facteurs, notamment l'importance de la cause pour laquelle est célébrée la zarda. Les weedêt sont données en guise de se rapprocher des pieux morts, qui intercèderont auprès d'Allâh à l'avantage de ces gens, prétendent-ils!

Rem. Les frères et sœurs qui ne maîtrisent que la langue arabe ont accès à un très beau livre publié par les éditions Manar Assabil. Il porte le titre «Acrâs Ach-Chaytân: azarda wa el wecda / Les fêtes du Diable: la Zarda et la Waada ». Une compilation de traités et d'articles écrits depuis plus d'un demi-siècle par les savants de l'Association Des Savants Musulmans Algériens sous la direction de : cAbd El Hamid Ibn Badis.

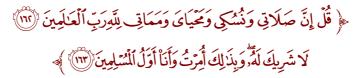


Introduction de son éminence le Cheikh 'Abd El Ghani Aoussat

ertes la Louange est à Allâh, nous le louons, implorons Son Secours et Lui demandons le Pardon. Nous nous protégeons par Allâh contre le mal de nos propres âmes et contre les maux engendrés par nos mauvaises actions. Celui qu'Allâh guide, nul ne pourra l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne pourra le guider. Et j'atteste qu'il n'y a point de dieu à part Allâh, Seul sans aucun associé, et j'atteste que Mohammed est Son serviteur et Messager.

Allâh -Le Très Haut- a créé l'homme, Il lui a appris le langage et lui a ordonné de le prendre pour Adoré unique dans la croyance, les paroles et les actes. Il lui a également interdit l'association [Le *Chirk*] dans toutes ses attitudes et œuvres qui le rapprochent de Lui, qu'elles soient grandes ou petites, nombreuses ou pas. Allâh -qu'Il soit Très Haut- a dit (selon la traduction relative du sens du

Verset en arabe):



"Dis: en vérité, ma salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort sont entièrement voués à Allâh, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier des musulmans (soumis)" [El Ancêm: V. 162].

Il est certes alors un Droit d'Allâh -Exalté soit-II - sur Ses serviteurs de L'adorer sans ne rien Lui associer. Allâh -qu'Il soit Très Haut- a dit (traduction relative du sens du Verset en arabe):

"Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allâh, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salât et d'acquitter la Zakât. Et voilà la religion de droiture". [El Bayyina/ V. 5].

Il a dit aussi -Pureté à Lui- :

﴿ فَمَنَكَانَ يَرْجُواْلِقَآءَ رَبِهِ عَلَيْعَمَلُ عَمَلًا صَلِحًا وَلَا يُشْرِكُ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ عَ أَحَدًا ﴿ اللهِ عَلَيْ عَمَلًا صَلِحًا وَلَا يُشْرِكُ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ عِلَا عَمَا اللهِ عَلَيْهِ عَلَيْهِ

"Que celui qui espère donc rencontrer son Seigneur accomplisse de bonnes œuvres, et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur" [El Kahf : V. 110].

Et, c'est grâce au fait de s'appliquer au *Tawhîd* (l'unicité) et ses vertus, de délaisser le *Chirk* (association) et ses vices que les croyants monothéistes [*Mouwahhidoûn*] ont mérité la sécurité générale, la bonne espérance, ici-bas et dans l'au-delà, et ils y sont du nombre des biens guidés. Allâh -à Lui la Majesté- a dit :

"Ceux qui ont cru et n'ont point entaché leur foi par quelque iniquité (association), ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les biens guidés" [El Ancêm: V. 82].

C'est avec cela, en fait, que l'homme apprend

l'importance du pur $Taw\underline{h}\hat{u}$ (unicité) et son fruit, ainsi que le danger et la nuisance qu'encourt le *Chirk*. Allâh ne lui a pas seulement donné l'ordre de L'adorer, mais Il lui a aussi interdit tout ce qui puisse annuler l'unicité ou l'opposer. Allâh -qu'Il soit Très Haut- a dit (d'après l'interprétation du verset) :

"Et Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : adorez Allâh et écartez-vous du Tâghoût"(1) [An-Nahl : V. 36].

Sans aucun doute, le *Chirk* est le premier des grands péchés qu'Allâh a interdit, et contre lequel Il met ses serviteurs en garde. Cette réalité est stipulée par de nombreux Versets, notamment Sa Parole -Glorifié soit-Il-:



"Dis: venez, je vais réciter ce que votre

⁽¹⁾ Le Tâghoût: toute chose par laquelle l'homme dépasse ses limites, telles que ce que l'on adore, que l'on suit ou à laquelle on obéit en dehors d'Allâh.

Seigneur vous a interdit: que vous ne Lui associez rien" [El Ancêm : V. 151].

Le Cheikh Moubârek El Mili (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit : « Car, dans les deux attestations, Allâh ne s'est pas contenté de citer l'unicité pure jusqu'à ce qu'Il ait confirmé que la pluralité des adorés est nulle. De même, Il a restreint la législation dans la personne de l'Envoyé # auquel Il a accordé la transmission du Message. »

Les Prophètes et les savants, eux aussi, confirment la mise en garde contre le *Chirk*, et c'est, en effet, par cela qu'ils commencent.

Il fait partie de ces mises en garde, l'épître que vous avez entre les mains dans laquelle l'auteur a démontré le statut religieux de la Zarda et la Waada, que celles-ci sont de l'association (*Chirk*) et un péché qu'il incombe aux gens de délaisser et de fuir.

Ceci est inclus dans Sa Parole générale :

"Vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, celle

<u>d'un animal sur lequel on a invoqué un autre</u> <u>nom que celui d'Allâh"</u> [El Mê'ida : V. 3].

En effet, concernant le fait de démontrer la vérité, l'attention des savants, qui sont les héritiers des Prophètes, est ferme et sûre. Et ce, même si elle (cette vérité) est rejetée par beaucoup de gens.

Aussi, leur *Manhedj* (voie) dans cela n'est pas une nouveauté, bien au contraire, c'en est une source de justesse et de conformité. Comment ne pourrait-il pas l'être alors que le Seigneur de l'Univers les a pris à témoin pour attester de l'énorme Importance du *Tawhîd* en disant:



"Allâh atteste, et aussi les Anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !" [Êl cImrân : V. 18].

Enfin, nous remercions le frère Aboû Fahîma

c'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î pour ce choix digne de considération, dont l'étude et la divulgation sont d'une importance sans pareil [cela veut dire le fait de s'intéresser au Tawhîd et de dénoncer le Chirk]. Notre principe dans cela est la voie sur laquelle étaient, bien avant nous, le Prophète set ses Compagnons!

Et c'est ce que signifie la Parole du Très Haut:



"Dis: voici ma voie, j'appelle les gens à Allâh, moi et ceux qui me suivent nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allâh! Et je ne suis point du nombre des associateurs" [Yoûsouf: V. 108].

Écrit par votre frère Abd El Ghaní Aoussat

Alger, le 12 Radjab 1427 06 Août 2006

Préface

ouange à Allâh, le Seigneur de l'Univers ; et que la Prière et le Salut soient sur Son Messager, sur sa Famille et ses compagnons.

Le Cheikh Moubârek El Mîli (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit dans son fameux livre Ach-Chirk wa Madhâhirouhou: Le polythéisme et ses aspects: « Si les zerdêt étaient une source de bien, en plus qu'elles sont très nombreuses chez nous, leur bien se serait manifesté et elles auraient diminué comme toute source de bien diminue. De plus, les prédécesseurs en sont prioritaires [à les pratiquer si elles étaient bonnes], de même qu'ils le sont pour toute chose bénéfique.

Le Prophète se les a-t-il célébrées sur la tombe du maître des martyres, son oncle Hamza? Ou bien, les Compagnons les ont-ils célébrées sur la noble tombe (du Messager)? Ou encore, les successeurs [At-Tâbi'în] les ont-ils commémorées sur les tombes des califes et des martyres ou autres, dont chacun

d'eux est meilleur que mille de ces morts pour qui on réalise ces zerdêt de nos jours ?! Non ! Rien de tout cela n'a eu lieu... »

Cela dit, le chemin pour le changement de ces mystifications qui empoisonnent chaque année quantité incalculable d'esprits musulmans, particulièrement lors des saisons estivales, est décidément celui de la science religieuse. Il n'y a rien d'autre que le savoir, authentiquement transmis de la part du Messager d'Allâh Mohammed qui puisse sortir la nation musulmane des ténèbres du Chirk (l'Association), donc nécessairement de tout l'abaissement qui l'affaisse.

À ce fait, le secrétaire général de l'Association des Savants Musulmans Algériens, le Cheikh El c'Arbi At-Tebessi (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) a dit dans l'introduction de l'ouvrage cité plus haut : « Certes le prêche réformateur que prônent les prédicateurs de l'Islâh (la réforme) islamique dans le monde musulman en général, et qu'effectue particulièrement l'association des savants musulmans en Algérie consiste à appeler les musulmans à la science et la pratique du Livre de leur Seigneur et la

Sounna de leur Prophète.

Aussi [ils les invitent] à suivre la voie de leurs pieux prédécesseurs⁽¹⁾ dans leurs comportements et leurs adorations concernant les paroles, la croyance et les actes; soumettre les croyances, les actes et les caractères desquels ils jouissent aujourd'hui à l'usage des pieux ancêtres. Si ces derniers s'accordent avec cet usage, nous les comptons parmi les préceptes de la religion d'Allâh, et nous les pratiquons.

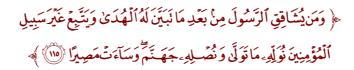
Nous considérons le pratiquant [de ce mode hérité] comme un individu, qui pratique la religion d'Allâh, alors que [les usages] qui n'étaient pas connus de l'époque des compagnons, nous considérons qu'ils ne font pas partie de la religion d'Allâh. Nous ne nous intéressons pas à ceux qui les innovent ou les pratiquent!! Car, la religion est une preuve sur tous les individus tandis que les actes de ces derniers ne

_

⁽¹⁾ Lire à ce sujet l'excellent ouvrage de notre vertueux Cheikh Abd El Ghani Aoussat, intitulé *le suivi des pieux prédécesseurs*, préface et traduction de Abou Fahîma ^cAbd Ar-Rahmên, éd. Dar Imam Malek, 2008. Une version de celui-ci est également disponible en ligne: www.islamhouse.com/p/144583

sont jamais une preuve sur la religion!!

Allâh -Le -Très Haut- a dit :



"Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants (les Compagnons), alors Nous l'abandonnerons à ce qu'il a choisi, et le brûlerons dans la Géhenne. Et quelle mauvaise destination " [An-Nisê': V. 115].

En conclusion, ce qui s'avère juste et correct dans la traduction de cette irréprochable Fatwa relève, exclusivement, d'Allâh, et à Lui pour cela la Louange et la Grâce. Quant à une erreur éventuelle, elle ne saurait provenir que de Satan et de moi; Allâh en est Innocent ainsi que Son Messager ## et les musulmans, et j'implore donc le pardon d'Allâh.

Je ne me détourne pas en outre de l'obligation de remercier vivement tous ceux qui m'ont aidé

à la ramener à terme; en premier lieu son excellence notre Cheikh Abd El Ghani Aoussat (qu'Allah le préserve, qui ne s'ennuie jamais de nos questions incessantes, et nous fait part de orientations indispensables pour ses réalisation traductions religieusement de correctes. Qu'Allâh le préserve, le bénisse et lui accorde Sa grande assistance dans son long parcours de prédication et de propagation de l'islam, Âmîn.) De même, j'adresse remerciements les plus sincères à mon frère et ami Kamêl Aboû cAbd Ar-Rahmên qui ne se lasse pas de veiller à la révision de mes traductions, celle-ci notamment; et, ma profonde gratitude va à mon frère bien-aimé, Ahmed Abou ^cAbd Ar-Rahmên El Faransî qu'Allâh a guidé deux fois de suite : la première à l'islam, et la deuxième au suivi du chemin de la Sounna; louanges abondantes à Toi Seigneur.

Ó notre Beigneur Adoré! Nous te prions d'attacher nos cœurs au suivi du chemin de Con Brophète se et des pieux prédécesseurs (As-Balaf As-Bâlih). Beigneur! fais triompher l'islam et les musulmans, âmîn, âmîn!

Aboû Fahîma 'Abd Ar-Rahmên El Bidjê'î Samedi 27 Djoumâda El Oûla 1429/Révisé et augmenté le 03 juin 2008

Pourquoi ne revivifions-nous pas l'époque de « la Zarda » et « la Waada » ?

Substance de la question posée au Moufti d'Algérie le Cheikh Ahmed Hammânî:

adis nous visitâmes les *Machêyikh* (maitres, saints, etc.) avec une intention pure. Nous recherchâmes la bénédiction par les traces des hommes pieux, nous nous frottâmes à leurs tombes et les prirent pour intercesseurs auprès d'Allâh (!)

Nous célébrâmes les *Zardêt* et les *Wacdêt* à chaque fois que les difficultés de ce bas monde s'endurcirent. Grâce à cela, les faveurs et les bonnes issues d'Allâh nous furent accordées (!!)

Nous restâmes ainsi jusqu'au jour où vinrent les Badissites⁽¹⁾ qui nous obligèrent de rompre

⁽¹⁾ Ceci fait allusion d'une manière péjorative à l'éminent imam, ^cAbd El <u>H</u>amid Ibn Badis *-qu'Allâh lui accorde une large miséricorde-* et ceux qui empruntèrent=

et d'abandonner ces joyeuses fêtes dont l'arrêt a suscité la colère du *Diwên* des *Sâlihîn*⁽¹⁾ (!)

Cela ne serait-il donc pas une source de bien de réanimer la *zarda* et la *waada*, de revivifier tout ce qui fut anéanti ?

Car, sans doute ceci fait partie des us et coutumes des pères et des aïeux (!) Y réside un moyen d'améliorer notre situation, de dissiper nos terreurs, de satisfaire les hommes-chefs (2). Espérons-nous aussi que nos épreuves cessent, et que les grâces se multiplient (??!!)

Cela est le propos de certaines gens. Ils veulent que la Nation se réjouisse et que le malheur disparaisse (!)

Que nous reproche-t-on alors de célébrer la zarda et la waada, de passer de longs moments dans la joie; des journées et des nuitées marquées de beauté!

⁼la même voie que lui, celle du tawhid et de la sunna...

⁽¹⁾ Cela veut dire l'assemblée des hommes vertueux qui détiennent le monopole des destins, selon la croyance de ces mystificateurs!

⁽²⁾ Les vivants ainsi que les morts.

Cela accompagné joliment par la flûte et le tambour, par des hurlements, des ronflements et des gémissements (!!!) Quel est donc votre avis que votre mérite perdure ?!

Signé par :

'Abd Allâh El heflên, Zemoura, ville de Ghilizane

Réponse du Moufti d'Algérie Ahmed Hammânî

La Louange est à Allâh; et que la Prière et le Salut soient sur le Messager d'Allâh, sur ses Compagnons ainsi que sur ceux qui suivent sa voie.

Premièrement : C'est vraiment une question déconcertante. Nous ne savons pas si son auteur est sérieux ou plaisantin ? S'il est sérieux, nous lui répondrons selon notre savoir sans craindre aucun reproche. Par contre, s'il se moque de nous⁽¹⁾, dans ce cas nous nous réfugions auprès d'Allâh d'être parmi les moqueurs !

Concernant son dire : « nous visitâmes les *Machêyikh* avec une intention pure », il est plus

⁽¹⁾ Parait-il que le cheikh (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) fut fortement offusqué par ces propos. En effet, l'attitude langagière du questionneur montre une certaine irrationalité, mais en vérité cela est souvent le comportement de ces personnes englouties dans un soufisme altéré comportant des pratiques contraires à l'islam. Lire pour d'amples informations les fatwas d'Ibn Taymiyya.

juste de dire: nous les visitâmes sous l'effet d'une insouciance scandaleuse; nos yeux furent voilés et nos cerveaux inactifs!

En effet, ces *Chouyoûkh* étaient dépourvus de toute vertu qui puisse les habiliter à recevoir des visites. Ni science, ni *Zouhd* (les savants définissent le *Zouhd* comme étant le fait de renoncer à toute chose qui ne profitera pas pour l'au-delà), ni piété; seulement un lien généalogique qui est, en plus, d'authenticité incertaine! Nous étions à l'image du proverbe qui dit: « *Nous les adorons tout en les pourvoyant!!* »⁽¹⁾.

La visite à un Cheikh religieusement agréée est lorsque celui-ci fait partie des gens de science, d'entendement et de bien. Cette visite permettra à la personne d'y acquérir connaissance, religion et piété. Il apprend de lui les sciences transmises [de génération en

⁽¹⁾ Cela veut dire que d'une part on leur offre des sacrifices, de toutes sortes, ce qui veut dire qu'on les pourvoie, et de l'autre part on leur demande d'exaucer les souhaits. Alors qu'en vérité celui qui en est capable de réaliser les prières n'a pas besoin qu'on le pourvoie, tout au contraire, c'en est bien lui qui accorde la subsistance.

génération] et celles rationnellement admises. Ainsi, il revient de chez lui pourvu d'énormes bénéfices.

C'est ainsi qu'était le savant [l'Imâm Mâlik] à Médine alors qu'Aboû <u>H</u>anîfa était en Irak⁽¹⁾. C'est cette visite qui est autorisée d'être rendue. À leur époque les hommes sellèrent et préparèrent leurs montures pour accomplir ces voyages.

Cependant, quand le cheikh est comme une statue, que seraient alors les leçons que l'hôte pourrait en bénéficier ?! La science, « l'ascèse » [Az-Zouhd], le conseil ou la raison ? Sans aucun doute, ces machêyikh étaient dépourvus de tout cela. Une personne qui ne détient pas une chose ne pourra pas la donner à autrui.

Par ailleurs, les individus desquels il était possible de profiter de leur science ne sont pas évoqués dans ta question. Bien plus, tu ne peux même pas les imaginer! Ceux comme Ibn Badis et At-Tebessi -qu'Allâh leur fasse miséricorde-. Les étudiants leur rendaient

22

⁽¹⁾ Cela veut dire qu'ils profitaient les gens qui les visitaient malgré l'éloignement.

visite puis rentrèrent avec une science abondante, des conseils précieux qui ont profité au pays et à la nation.

En revanche, tu as jugé de ne pas accepter ce genre précis de savants parce que tu as cité, en parlant des visites, la bénédiction, le fait d'embrasser les tombes, la *zarda* et la *waada*. Mais tu as oublié de parler de la *harda* (dégradation, catastrophe, etc.), la *wakhda* (désorientation, perte...), la dépravation et les boissons enivrantes.

En vérité, ces savants ont sauvé la communauté de ces maux et l'ont délivrée de l'emprise des maîtres sectaires. Cela a été les prémices de la libération et du déploiement victorieux de notre drapeau.

La majorité des *machêyikh* n'ont en fait que le mérite du noble lien filial, mais qui reste, toutefois, douteux. Même si ce lignage s'avère authentique, [il ne lui sera d'aucune aide, car] le hadith du Prophète stipule: « Celui dont les actions retarderont son entrée au Paradis, son lien filial ne pourra pas la lui précipiter ».¹ De

⁽¹⁾ Rapporté par Mouslim

même, à la mère des nobles, le Messager d'Allâh # a dit : « \hat{O} Fâtima! Je ne te saurais d'aucune aide auprès d'Allâh » (1).

Si tu veux obtenir la bénédiction de la part des *Machêyikh*, rends-toi donc chez eux dans le but d'apprendre le savoir, la vertu, la piété et « l'ascétisme » [*Az-Zouhd*]. Prends-les pour exemple, pratique leurs œuvres. À ce moment-là, tu seras à ton avantage et tu obtiendras différentes bénédictions réelles et non pas imaginaires.

Deuxièmement: Tandis que ta parole: « Nous nous frottâmes à leurs tombes »; certainement une action comme celle-ci est une forme d'association [Chirk]. Il n'y a que la Pierre noire de la Kaaba qu'on peut embrasser tout en vouant l'unicité pure à Allâh. Omar Ibn El Khattâb a dit (une fois) en s'adressant à cette pierre: « Par Allâh tu n'es qu'une simple pierre, tu ne peux ni profiter ni nuire. Si je n'avais pas vu le Messager d'Allâh t'embrasser,

⁽¹⁾ Rapporté par El Boukhârî et Mouslim.

je ne ťaurais pas embrassé » (1).

Si tu te comportes vis-à-vis de la pierre noire comme 'Omar a dit, il n'y aura donc pas de mal à l'embrasser. En revanche, les autres choses ne te sont pas permises de s'y frotter. Certainement, s'y frotter ou les embrasser est un acte de *Chirk* (association) dont le croyant qui unifie Allâh se refuse catégoriquement à faire.

En effet, tout comme 'Omar, le croyant sait que ce n'est qu'une pierre. Allâh dit de ces objets inanimés qui tentent les gens :

"Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le Jour du Jugement, ils nieront votre association. Nul ne peut mieux t'informer comme Celui qui est

⁽¹⁾ Unanimement reconnu authentique.

parfaitement informé. " [Fâtir : V. 14].

Il est donc certain que la Baraka (bénédiction) recherchée par ces frottages n'est qu'un retour à l'époque préislamique, un retour au polythéisme.

C'est bien cela, le fait d'embrasser les tombeaux qui ne sont que des caveaux! Et si tu vises par ta visite ceux qui y sont enterrés, dans ce cas, ton action est plus ancrée dans l'égarement (1). Ne vois-tu pas que le mort était

(1) Cela parce qu'en islam, la visite des tombes est de deux types : une visite *charciyya* (légale) et une visite *bidciyya* (hérétique). Le Cheikh de l'islam Ibn Taymiyya : dit du deuxième type (après avoir cité le 1^{er}) : «Tandis que la visite hérétique est du type de donner des associés à Allâh. Elle est du même caractère que l'association des chrétiens, telle que le fait d'invoquer le mort, demander son assistance, prier Allâh -Très Haut - par son intermédiaire, embrasser sa tombe et s'y frotter, se prosterner devant elle (sa tombe), et se faire couvrir les joues de poussière près d'elle ; ainsi que d'autres actes renfermant la sollicitation du mort ou par sa cause la réalisation des besoins. Sans aucun doute, rien de tout cela ne fait partie de la religion musulmane…».

Ensuite, le Cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) démontre que le Messager # n'a pas légiféré ces pratiques; de même, ses compagnons ne les ont pas pratiquées. Les=

vivant et recevait la subsistance, puis la mort le saisit alors qu'elle est déplaisante et aucun vivant ne désire sa venue. En dépit de cela, ce mort n'a absolument pu la repousser, et s'est soumis à contre-gré. Sans doute, s'il avait eu la possibilité de se délivrer du trépas, il l'aurait fait même si pour s'en acquitter, il aurait fallu payer pour prix le bas monde et ce qu'il contient!

Il n'y a pas, donc, plus égaré que celui qui espère la provenance du bien de la part d'un mort, ou souhaite qu'il lui repousse un mal.

Implore dans tout ce qui t'arrive le Vivant

=imams de l'islam aussi, aucun d'entre eux ne suscitent d'accomplir ces œuvres, voire ils s'accordent à dire que la tombe même du Messager # ne peut être embrassée, et, on ne peut s'y essuyer ou se prosterner devant elle. Comment alors se permettrait-on de faire tout cela auprès d'autres tombes ?

Consulter Ibn Taymiyya, Foutya fî tacdîm el machêyikh wa el istighâtha bihim wa ziyârat qouboûrihim/ Fatwa concernant le fait de vénérer les maitres, demander leur assistance et visiter leurs tombes, entretenue et commentée par le Docteur en théologie, le Cheikh Abou Abd Ar-Rahmen Abd El Madjid Djemaa, éd., Maktabet El Hâfid Adh-Dhahabî, Alger, 2007.

qui ne mourra jamais. C'est Lui Seul qui peut profiter et nuire. En effet, Il recommande à Ses serviteurs :

"Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour; le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous uniquement devant Allâh, qui les a créés si c'est Lui (Seul) que vous adorez " [Fussilat : V. 37].

Troisièmement: Quant à ton propos: « En les prenant pour intercesseurs »; en vérité l'intercession répandue entre les gens qui est une invocation (et l'invocation est l'essence (1) de l'adoration) est de l'associationnisme pur.

L'unicité, c'est que tu invoques Allâh, qui vous a créé, même si tes péchés sont énormes.

28

⁽¹⁾ Le Cheikh: fait allusion au hadith rapporté par At-Tirmidhî, et qu'il a jugé *Gharîb*.

Certes, Il est avec toi en écoutant ton invocation. Si l'intercession t'est inévitable, intercède alors avec tes bonnes actions comme ont fait les trois hommes de la grotte lorsqu'une roche a bloqué son entrée (1). Celui (Allâh) qui connaissait parfaitement leur épreuve a exaucé leurs invocations. C'est cela l'intercession légale. Les autres formes d'intercession sont susceptibles d'induire leurs auteurs dans le Chirk (l'associationnisme). Donc, ne les approchez pas.

Quatrièmement: Et concernant ton propos: « Nous célébrâmes les Zardêt et les Wacdêt à chaque fois que les difficultés de ce bas monde s'endurcirent ». En effet, ces zardêt sont le résultat de notre inconscience. Elles sont contraires à l'état d'éveil dont nous devons jouir! Nos oulémas -qu'Allâh leur fasse miséricorde- les appelaient les fêtes du Diable à cause des [infractions] qui s'y produisent: idioties, gaspillage, débauche, vin, promiscuité et libertinage!

Seuls les gens insouciants parmi nous, qui

⁽¹⁾ Le Cheikh fait allusion au hadith authentique rapporté par El Boukhârî.

n'éprouvaient pas d'égard à la religion et à la morale, ceux dont la conscience sommeille, visitaient ces tombeaux parcourant des contrées entières de Tunisie jusqu'au Maroc!

La plus fameuse *Zarda* était celle de sidi Abed célébrée dans ta région ⁽¹⁾; les dépravés y assistaient venant de Tunisie, du Maroc et des villes de part en part de ses deux pays. Demande aux personnes âgées qui sont encore en vie ils t'informeront.

Ce genre de *Zardetes* étaient nombreuses, car les habitants de chaque contrée, allant de Tébessa jusqu'à Maghnia, possédaient son dieu parmi les résidents des tombes.

Les gens adoraient les tombes au lieu d'adorer Allâh !! Chaque groupe disposait d'un mort qu'il sanctifie : Sidi Saïd à Tébessa, Sidi Rached à Constantine, Sidi El Khir à Sétif ; Sidi Ben Hamlâoui à Telaghma, Sidi Az-Zin à Skikda, Sidi Mansour à Tizi-Ouzou, Sidi M'hamed El K'bîr à Blida, Sidi Ben Youssef à Miliana, Sidi El Houâri à Oran, Sidi Abed à Ghilizane, Sidi Boumediene à Tlemcen, et Sidi

⁽¹⁾ Cela veut dire la ville de Ghilizane.

Abderra<u>h</u>mane concurrencé par sidi M'<u>h</u>amed à Alger, la capitale. Que les frères, dont je n'ai pas cité les divinités de leurs villes, me pardonnent, car il en existe des milliers!

Le comportement de ces individus vis-à-vis des machêyikh ressemble à celui qu'avaient les gens de l'ère préislamique envers Houbel, El-Lêt et El ^cOuzza, particulièrement lorsqu'ils célébraient la *Zarda*, immolaient les sacrifices autour d'eux et se frottaient aux tombeaux. Allons nous ressusciter les aspects du polythéisme alors que nous vouons une unicité exclusive à Allâh!

Les savants se sont tous dressés d'une manière sincère contre ces actes répréhensibles que l'on pratique dans les *zardêt*. Il n'y a pas de différence entre les oulémas de *l'Islâh* (la réforme) et ceux qui soutenaient « l'Association des savants », ainsi que ceux qui n'en faisaient pas partie : tous ont consolidé leurs efforts jusqu'à ce qu'ils aient mis fin aux *Zardêt*.

Cet état de fait a déplu à l'administration coloniale qui ont voulu les faire revivre et les

préserver (1).

(1) En effet, **la brute coloniale** s'est toujours servie des sectes derviches soufis qui sont en fait les superviseurs des *zerdetes*; ces dernières avaient des relations solides avec les occupants responsables qui leur conféraient des postes-clés dans la société algérienne.

Voici, entre tant d'exemples, un extrait du discours du cheikh Mohammed El K'bir, le successeur du cheikh Ahmed At-Tidjêni, le fondateur de la Tarîga (secte tidjanite), qu'il prononça en 1931, à Laghouat, en présence du chef de la délégation militaire française dans la ville d'Ain Madi (Laghouat); il dit: « Ce qui est une obligation pour nous, c'est de venir en aide à la bien-aimée de nos cœurs, la France (sic), autant matériellement, moralement et politiquement! C'est pour cela que je dis, et non pas en guise de m'accorder des louanges, mais par dignité et considération : sans doute, mes aïeux ont bien fait d'avoir adhéré à la France avant qu'elle ne soit arrivée dans notre pays, avant que ses armées chevaleresques (!) n'aient occupé notre pays (resic) »1. (Consulter « I^etirâfât Toroqî Qadîm, Aveux d'un ancien sectaire », Aboû Wâ'il Samîr Mirabî^c, éd., Marwa éditions, 2008. Très bon livre qui, puisant de l'histoire et des textes religieux, relate sans complaisance et dénonce les déviances des soufis).

Le passage précité montre à quel point les *Toroqiyyôun* (les sectaires soufis) ont pu causer du tort à notre pays, mais que pourrait-on attendre, en vérité, de gens qui ne se gênent pas de nuire aux fondements de l'islam? Le cher lecteur est vivement appelé à faire front aux hérésies de toutes sortes. Une voie unique l'y fera parvenir: la science islamique selon les fondements des pieux prédécesseurs (*As-Salaf As-Sâlih*).

À ma connaissance, la dernière *zarda* à Constantine fut organisée par un politicien qui échoua dans sa politique assimilatrice. Ce dernier manifesta sa haine contre les savants, les culpabilisa et fit une *zarda* en sacrifiant des veaux et des moutons des colonisateurs. Où a-t-il organisé cela? Au sein même de la ville de Constantine qui fut l'abri du lion de la réforme¹! Mais, ce politicien a creusé sa tombe de ses propres mains et aucun honneur ne lui fut consacré!!

Celui qui veut ressusciter aujourd'hui la zarda et la waada, annoncez-lui un échec pareil à celui d'hier!! Prends garde alors, ô toi qui as posé la question!

Cinquièmement: De plus, la nourriture et la viande que l'on distribue dans la zarda sont interdites religieusement à la consommation. Car, cela fait partie des repas que le Qour'ên nous a interdits de manger. Allâh -Pureté à Luidit:

⁽¹) C'est en effet le lieu de naissance, le 5 décembre 1889, et de mort, le 16 avril 1940, du grand savant et initiateur de la réforme bénie en Algérie cAbd El <u>H</u>amid Ibn Badis (qu'Allah lui fasse miséricorde).

﴿ حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْنَةُ وَالدَّمُ وَلَحَمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَاۤ أُهِلَ لِغَيْرِاللَّهِ بِهِ .

"Vous sont interdits (de consommer) la bête trouvée morte, le sang, la viande de porc, celle d'un animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui d'Allâh " [El Mê'ida : V. 30].

La viande que l'on offre à l'occasion de ces festins fait partie de la quatrième catégorie, c'est-à-dire de celle d'un animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que celui d'Allâh. En d'autres termes, ces moutons sont égorgés pour un autre qu'Allâh mais bel et bien pour les *Machêyikh*.

C'est ainsi que la *Zarda* de Sidi Abed lui fut consacrée et vouée, comme celle de Sidi Ahmed Ben ^cOûda et Sidi Boumediene, etc. Cette *Zarda*⁽¹⁾ lui est vouée pour que Sidi Abed soit satisfait, pour qu'il fasse profiter les gens et leur faire éviter le mal!

Tu prétends : « On a évoqué le Nom d'Allâh sur ces animaux sacrifiés ». Je te réponds : même si le Nom d'Allâh a été évoqué sur ces bêtes, l'intention première qui est le fait d'en

⁽¹⁾ C'est-à-dire à Sidi Abed qui est à Ghilizane.

faire offrande au mort enterré dans le tombeau, rend ces sacrifices voués à **un autre qu'Allâh!**

La preuve de cela réside dans l'action de l'Émir des croyants cAli Ibn Abi Tâlib vis-àvis du père d'El Farazdaq (Ghâlib) et Souheym. En effet, un jour Souheym ayant été informé que Ghâlib a égorgé des bêtes pour nourrir les gens, il en égorgea lui aussi. Entendant cela, Ghâlib en immola encore plus. Entrés en compétition, Souheym égorgea à nouveau à l'instar de Ghâlib, ce qui a multiplié le nombre de bêtes égorgées par centaines. Tous deux faisaient cela par simple ostentation!

Lorsque la nouvelle parvint à ^cAli , il interdit aux gens de manger cette viande et la considéra comme faisant partie de celle d'un animal sur lequel on a évoqué le nom d'un autre que celui d'Allâh⁽¹⁾.

Sans aucun doute les gens qui égorgèrent ces bêtes ont évoqué le Nom d'Allâh au moment de l'égorgement. Mais la visée des deux personnes respectives (Ghâlib et Souheym) était la vanité et l'orgueil, ce qui a fait que cette viande soit de

⁽¹⁾ Revoir les pages 10 et 35.

celles sur lesquelles on a évoqué le nom d'un autre hormis Allâh.

Cela étant dit, la viande de la zarda est illicite [Harâm]. De même, le repas dans lequel elle est préparée est lui, aussi, illicite. En outre, le fait d'assister à la Zarda est également interdit, car c'est une façon d'agrandir le nombre des partisans du Faux [El Bâtil]; même s'il y a (dans une zarda) la présence d'un imam, un chef des imams, un Docteur ou un savant.

Très certainement, c'est déshonorant pour nous de célébrer les Zarda avec les biens de l'État alors que nous sommes noyés dans les dettes!! Et nous avons vu à la télévision ce que les Européens veulent pour nous : n'être que des charmeurs de serpents!!!

Tout individu qui réanime en nous l'insouciance dans laquelle nous vivions dans le passé n'est donc pas bon conseiller. Bien au contraire, c'est un trompeur, et jamais il ne réussira dans ses objectifs. Il sera à l'exemple des gens qui utilisent l'argent pour trahir les musulmans:



"Or, après les avoir dépensés (leurs biens), ils

seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus" [El Anfêl : V. 36].

Sixièmement: Concernant ton dire: « Jusqu'au jour où vinrent les Badissites » (1) ; je dis: En vérité, Ibn Badis et ses amis n'ont fait que sonner l'alarme, ainsi le peuple algérien s'est réveillé et a perçu (avec discernement) le danger (des sectes) qui le guettait; il s'en est donc débarrassé.

Ibn Badis n'a ramené aucune nouvelle religion ni une nouvelle voie (2). Il a seulement

(1) Revoir la page 16.

⁽²⁾ Tout à fait, cet illustre érudit : ainsi que ses alliés n'ont fait que jeter l'éveil sur la voie du Prophète que les sectes derviches, les Toroqiyyôun, avec l'appui de la brute coloniale, ont tâché de combattre sans relâche, ce qui a donné naissance aux innovations et hérésies dont on voit la présence jusqu'à nos jours. Par ailleurs, étant menacés dans leur règne par la réforme engagée par l'Association des Savants Musulmans Algériens, les sectaires soufis ont donc choisi, comme est leur attitude à toute époque envers les réformateurs, de jeter l'affront sur Ibn Badis et ses collègues, et tenter, par là, de défigurer les grandes valeurs religieuses que prônent les prédicateurs de la réforme. Ces valeurs sont le pur et simple enseignement du Prophète . Ainsi, l'on trouve parmi les postulats de base sur lesquels est édifiée l'Association des Savants Musulmans Algériens tels que=

récité la Parole d'Allâh, parlé avec les hadiths du Messager d'Allâh ﷺ, et emprunté la ligne de conduite des pieux prédécesseurs [As-Salaf As-Sâlih] qu'Allâh les agrée tous.

Il suffit à Ibn Badis comme honneur d'avoir réveillé les musulmans!

=prononcés par son président, ^cAbd El Hamid Ibn Badis (qu'Allah lui fasse miséricorde), et que le frère lecteur devrait méditer ce qui suit :

- «Le Qour'ên est le Livre de l'Islam.
- La Sounna authentique orale et pratiquée [qawliyya et fi^cliyya] est l'explication et la démonstration du Oour'ên.
- Le comportement (la conduite) des pieux prédécesseurs [As-Salaf As-Sâlih] est une application correcte (authentique) de la conduite musulmane.
- De toutes les compréhensions des vérités de l'islam et des textes du Livre et de la Sounna, celle des imams des pieux prédécesseurs est la plus véridique.
- L'hérésie (la bid^ca) c'est tout acte innové, considéré comme adoration et rapprochement (par lequel on s'approche d'Allâh) et dont la pratique n'est pas attestée par le Prophète *****. Et, toute hérésie est égarement ».

Consulter «A^crês Ach-Chaytân: azarda wa el we^cda/ Les fêtes du Diable: la Zarda et la we^cda», p10-12, éd. 2006, Manar Assabil.

Septièmement: Si nous désirons que les malheurs disparaissent, évitons-les et prenons donc un chemin opposé.

Nous devons adorer Allâh Seul, Lui obéir ainsi qu'à Son Messager, unir nos rangs et nous accrocher au *Habl* (le lien) d'Allâh qui est le plus solide.

Il faut aussi que nous évitions la discorde et le conflit, que nous croyions en Allâh et que nous nous appliquions dans le droit chemin.

De même, nous devons pratiquer les bonnes actions, car la pratique assidue des bonnes œuvres nous est ordonnée conformément à la Parole d'Allâh -à Lui la Pureté-:

"Et dis: «Œuvrez, car Allâh verra votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants" [At-Tawba: V. 105].

Voilà les moyens de la réussite, et non pas la célébration des *We^cdêt* et des *Zerdêt* et l'invocation d'un autre qu'Allâh. Car, sans aucun doute, ceci est l'œuvre des perdants!

Si nous recherchons la réussite et la dissipation des

malheurs en dehors de ces moyens, nous serons donc voués à l'égarement et la perdition comme en a fait serment le Seigneur des hommes :



"Par le Temps! L'homme est certes, en perdition. Sauf ceux qui croient et pratiquent les bonnes œuvres; se recommandent mutuellement la vérité et se recommandent mutuellement l'endurance" [El cAsr: V. 1-3].

Voici la réponse à ta question, ô frère de Zemoura. Et nous reviendrons sur cette question; que la paix soit sur toi ainsi que sur tous ceux qui ont suivi la guidée.

Le Cheikh Ahmed Hammânî
Ancien Moufti d'Algérie
Et président du Haut Conseil Islamique
-Qu'Allâh lui accorde une large miséricorde-

Fatwa publiée dans le quotidien Ach-Chacb, le 18 novembre 1991, p. 09.

Table des matières

Avant-propos3
Définitions4
Introduction de son éminence le Cheikh ^c Abd El Ghani Aoussat5
Préface12
Pourquoi ne revivifions-nous pas l'époque de « la Zarda » et « la Waada » ?17
Substance de la question posée au Moufti d'Algérie le Cheikh Ahmed Hammânî17
Réponse du Moufti d'Algérie Ahmed Hammânî 20
Premièrement : une question déconcertante20
Deuxièmement : ta parole : « Nous nous frottâmes à leurs tombes »
Troisièmement: ton propos: « En les prenant pour intercesseurs »
Quatrièmement : ton propos : « Nous célébrâmes les Zardêt et les Wacdêt à chaque fois que les difficultés de ce bas monde s'endurcirent »29

	distribue usement à						
	mement : dissites »						
malhe	èmement eurs dispara emin oppo	aissent,	évito	ns-les	et prei	nons d	onc
Table d	les matièr	es		• • • • • • • • •			. 41

Publié par Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!

حكم إقامة الزردة والوعدة

للشيخ العلامة أحمد حماني

- رئيس المجلس الإسلامي الأعلى بالجزائر--رحمه الله-

تقديم الترجمة للشيخ عبد الغني عوسات حفظه الله تعالى

ترجمة: أبو فهيمة عبد الرحمن البجائي مراجعو الترجمة: أبو عبد الرحمن كمال الجزائري وأبو حمزة الجرماني

1430/2009

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous!